
Adresse du conseil général de la commune de Reims (Marne) remerciant la Convention d'avoir gardé, contre les nouveaux Cromwell, le dépôt sacré de la liberté, lors de la séance du 17 thermidor an II (4 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil général de la commune de Reims (Marne) remerciant la Convention d'avoir gardé, contre les nouveaux Cromwell, le dépôt sacré de la liberté, lors de la séance du 17 thermidor an II (4 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. p. 147;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22705_t1_0147_0000_4

Fichier pdf généré le 09/07/2021

[*Les administrateurs et l'agent nat. du distr. d'Etampes, à la Conv.; (séance du 11 therm. II)*] (1)

La République doit encore une fois son salut à l'énergie sublime de ses représentans fidels. Un nouveau Catilina préparait des fers au peuple émule des Romains. Plus hypocrite, plus raffiné que son modèle, il avait usurpé, par de fausses vertus, une réputation mensongère. Le voile est déchiré : votre attitude vigoureuse a fait pâlir le crime sur son front imposteur; son audace est tombée devant vos regards sévères; ainsi tomberont tous ceux qui seraient assez audacieux pour marcher sur les pas des conspirateurs.

Conservez, législateurs, ce courage qui fait pâlir les factieux : le peuple français qui vous a fait dépositaire de ses intérêts les plus chers, a fondé sur vous toutes ses espérances. La Convention est le grand étendard national, auquel se rallient tous les amans de la liberté, de tous les points de la République; les tirans voudraient, en vain, le déchirer : les patriotes le défendront jusqu'au dernier soupir.

Vive la république, vive la Convention nationale !

GEROMIE, BOULLART, GOURDIN, LEVASSEUR, LAMY, BARDON DE LILE (*agent nat.*), GAMET, GAUDION, E. ROSNIER (*secrét.*).

48

Le conseil général de la commune de Reims (2) rend grâce à la Convention nationale d'avoir gardé avec tant de courage le dépôt sacré de la liberté française contre de nouveaux Cromwels. Il proteste de ne reconnaître jamais que la Convention nationale.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[*Les maire et membres du conseil g^{al} de la comm. de Reims, à la Conv.; Reims, 12 therm. II*] (4)

Citoyens Représentants,

Une conjuration nouvelle contre la souveraineté nationale et la liberté du peuple existait dans votre sein; quelques-uns d'entre vous ont porté l'audace jusqu'à vouloir usurper une souveraineté dont l'exercice momentanément n'a été confié qu'à la Convention entière.

Sans doute ils n'existent plus, ces triumvirs modernes. Non, vous n'oublierez pas que vous êtes tous responsables à vos mandants du dépôt sacré qu'ils vous ont fait. Que le glaive national ne cesse donc de se promener horizontalement sur toutes les têtes, pour abattre ce qui voudrait s'élever au-dessus du niveau commun. Liberté, égalité, République une et indivisible, voilà ce que vous devez maintenir. Et nous, nous jurons de ne reconnaître pour pouvoirs légitimes, que

la Convention nationale, dépositaire de la souveraineté du peuple, de n'obéir qu'aux décrets émanés d'elle, et de la défendre contre quiconque voudrait porter atteinte à sa sûreté, à sa liberté. Vive la Convention ! S. et F.

MARION (*maire*), COUTIEZ, JACQUEMART, Bastien LEROY, Gérard TROUSSEAU, BERTRAND, MAIRENS J.B., COUTIEZ l'aîné, DAPREMENT, CARRÉ, PARUTE, LEFRANC, MOLINET, MARTIN, GODINOT LE LARGE (*agent nat.*), LEGRAND David, BOUVOIS, ROUSSEAU, HIRTU Brutus et Bertrand, BENOIST GUÉLOU, GERUZEILS, MUIRON, CITRY, HEREND, CHAMPAGNE, C. GARDONNET, SAVOY DE BÉLOY, Joltrois ROUSSEAU, Alphonse PETIT, Henriot TROUSSON [et 2 signatures illisibles].

49

La commune de Soissons (1) témoigne à la Convention nationale toute son horreur du crime de l'infâme Robespierre et complices. Un tel forfait nous étonne, dit-elle, mais ne nous abat point; nos bras sont à vous pour combattre les usurpateurs.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Soissons, 12 therm. II*] (3).

Citoyens représentans,

Oui, nous frémissons avec vous d'horreur et d'indignation... Encore un attentat à la liberté de notre chère patrie ! Quoi ! Tandis que, dirigées par vous, nos armées victorieuses sur tous les points de la République française font mordre la poussière à des hordes d'esclaves sans nombre, tandis que nos héros républicains repoussent ces bêtes féroces jusqu'au fond de leurs repaires, il se trouve encore en France, au sein même de la représentation nationale, des hommes, des monstres qui osent tramer votre perte. il s'en trouve encore qui osent seconder, qui osent promettre d'effectuer le barbare projet de vous égorger !

O hipocrisie ! Des hommes dont l'expression brûlait du feu du plus pur patriotisme, cachaient tant de noirceur !

Ce forfait nous étonne et ne nous abat point, citoyens représentans. La fermeté dont vous avez donné tant d'exemples, est devenue la vertu caractéristique de la nation. Grâce à l'Être suprême qui veille sur nos destinées, vous avez échappé aux coups meurtriers que l'on vous préparait; les coupables n'échapperont pas à notre juste vengeance. Que le glaive national abatte toutes ces têtes, et que le bruit de leur crime et de leur chute fasse trembler quiconque serait capable de concevoir un dessein aussi sacrilège.

Pour vous, toujours inébranlables à votre poste, vous sauvez la patrie. Telle est la

(1) C 312, pl. 1242, p. 38.

(2) Marne.

(3) P.-V., XLIII, 23. Mentionné dans Bⁿ, 26 therm. (2^e suppl^l).

(4) C 312, pl. 1242, p. 37.

(1) Aisne.

(2) P.-V., XLIII, 23. Mentionné par Bⁿ, 26 therm. (2^e suppl^l).

(3) C 315, pl. 1260, p. 15.